

## L'ACTU EN FLASH

ORGANISMES  
SOCIAUXAttention  
aux faux agents

**D**EVANT la recrudescence des démarchages frauduleux, la Caisse d'assurance maladie des Hauts-de-Seine (CPAM 92) met en garde les assurés et les employeurs du département contre les faux agents se présentant comme médecins conseils, assistantes sociales ou agents de la CPAM. Avant de répondre aux questions posées, la Caisse d'assurance maladie conseille d'exiger une carte professionnelle et les coordonnées du centre ou du service qui diligente l'agent. Quant aux demandes faites par téléphone, il est recommandé de refuser de communiquer toute information confidentielle. En cas de doute, ne pas hésiter à contacter votre Caisse d'assurance maladie au 0.820.904.192.

UNIVERSITE DE  
PARIS-X Des offres  
d'emplois à saisir  
sur le campus

**S**YNTec, fédération des métiers de la connaissance, lance la première édition d'Univertec, une initiative inédite en matière de promotion de l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur. Un événement original créant les conditions d'une rencontre entre les grandes entreprises et les jeunes diplômés des universités de banlieue parisienne. Six rendez-vous sur les campus de la périphérie de Paris sont d'ores et déjà programmés et le premier d'entre eux se déroulera à l'université de Paris-X Nanterre le vendredi 10 novembre prochain. A la clé, près de 3 000 offres d'emplois et de stages à pourvoir seront ainsi proposées.

Renseignements auprès de la fédération Syntec au 01.44.30.49.02.  
E-mail : syntec@syntec.fr.

SANTÉ Deux forums  
prévus à Courbevoie  
et Boulogne

**A**PPRENDRE aux jeunes le sens de leurs responsabilités vis-à-vis de leur corps en proposant un lieu unique de prévention, d'éducation à la santé et de dépistages qui répond à leurs préoccupations : c'est l'objectif des forums Giga la vie, organisés par le conseil général des Hauts-de-Seine. Le prochain se tiendra à Courbevoie, jeudi 9 et vendredi 10 novembre, au stade municipal. Ce sera ensuite au tour de Boulogne, au gymnase Paul-Souriau, les 23 et 24 novembre 2006. Les forums sont organisés par thème autour d'une cinquantaine de stands traitant de sexualité, nutrition, toxicomanies et dépendances, santé familiale, hygiène de vie, image de soi, vie sportive, environnement, citoyenneté, prévention des violences, dangers des jeux vidéo... avec des espaces de dépistage (vue, audition, dentition, dyslexie, poids).

## Asnières

Parking du centre : le  
marché public jugé illégal

**L**E PROJET du parking du centre, à Asnières (330 places sur sept niveaux en sous-sol), semble connaître depuis 2002 de nombreux avatars administratifs et judiciaires (voir encadré). Alors que le parc de stationnement n'est toujours pas construit, la cour administrative d'appel de Paris lui porte encore un mauvais coup.

Dans un arrêt rendu public récemment, la cour estime en effet que le contrat de concession et d'affermage que la Ville avait conclu en 2002 avec la société Omniparc est illégal. Elle confirme ainsi le jugement de première instance du tribunal administratif saisi par le préfet de l'époque. Ce dernier avait alors mis en exergue un vice de procédure du Code des marchés publics et demandé à la Ville de se mettre en conformité, en annulant notamment le contrat avec Omniparc. Une annulation qui a finalement coûté cher aux contribuables : 816 000 € d'indemnité versés à l'entreprise éconduite. Une somme contestée par la Ville qui avance de son côté la somme de 614 094 € mais qui fait toujours parler d'elle à cause de la célérité avec laquelle cette « transactionnelle » a été menée : « Si le préfet a considéré que l'appel d'offres devait être annulé pour irrégularité, que le tribunal administratif puis la cour administrative d'appel confirment ensuite ce point, au nom de quoi et sur quelle base la Ville a-t-elle indemnisé Omniparc », interroge aujourd'hui l'ex-maire adjoint UMP, Laurent Martin Saint-Léon, passé dans l'opposition. « Encore une fois, les conditions de régularité de l'ap-

pel d'offres ne sont pas remplies. C'est un amateurisme coupable en matière de marché public qui se renouvelle à chaque procédure initiée par la mairie pour construire ce parking. »

Du côté de la majorité municipale, cette nouvelle décision de justice est commentée avec circonspection : « Le motif avancé tient à une distorsion entre l'avis public d'appel à la concurrence et le caractère de la réalisation. C'est une décision qui s'inscrit dans une ligne de jurispru-

dence nouvelle. Ainsi, tant par les faits que par l'approche juridique, la bonne foi de la commune ne peut pas être mise en cause. » La cour administrative d'appel de son côté est, elle, sans ambiguïté : « Les modifications intervenues en cours de procédure ont été de nature à fausser les règles de concurrence entre les entreprises et justifiaient l'annulation de la convention de concession de travaux et de service public. »

L'affaire est même devenue l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire

en matière d'urbanisme auprès des spécialistes de la revue de référence « l'Actualité jurisprudentielle » qui préconise la modification de la législation en matière de délégation de service public pour « faire prévaloir l'égalité entre les candidats face à une liberté en trompe-l'œil qui fait la part belle aux grands groupes, ce qui n'est a priori favorable ni aux usagers des services délégués ni aux contribuables locaux, comme l'illustre le cas d'Asnières ».

MARISA FAION



Après quatre années de péripéties en tous genres, deux élus attaquent, de nouveau, le projet en justice alors que la ville vient tout juste d'installer le panneau du permis de construire. (LP/M.F.)

Quatre années de procédures  
administratives et... de recours

**L**E PARKING du centre-ville d'Asnières est-il mort-né ? Depuis 2002, année où la majorité municipale a lancé le projet, le parc de stationnement du centre-ville a surtout fait travailler nombre de fonctionnaires et de... magistrats. Dès sa conception, ce parc de 330 places réparties sur sept niveaux en sous-sols cherche ses marques. Malgré la procédure judiciaire en cours sur le premier contrat de concession, le député-maire UMP de la ville insiste, revient sur ses positions et tente de relancer le projet sous une autre forme : à la place d'une délégation de ser-

vice public, la ville innove en mettant en place en 2004 un BEA, bail emphytéotique administratif... dont la première enquête publique organisée en plein mois d'août sera annulée.

Lors de la seconde enquête publique, c'est l'avis défavorable du commissaire-enquêteur qui fera reculer la ville et abandonner le BEA alors qu'elle n'est toujours pas sortie de ses démêlés judiciaires sur son premier projet. Fin 2005, changement de stratégie, la ville décide de présenter au conseil municipal une nouvelle forme de contrat et un nouveau concessionnaire. Le

nouveau constructeur ne s'appelle plus Omniparc mais Vinci.

Au passage, la nature du projet est également modifiée, on y gagne au passage quelques places supplémentaires : « Il a été présenté un projet technique novateur différent du premier projet, à savoir une construction de type hélice, » assure-t-on à l'hôtel de ville. Reste que ce projet fait encore aujourd'hui l'objet d'un recours sur... les conditions d'appel d'offres...

M.F.

## Restauration

Les chefs à l'assaut  
de la tour Eiffel

**L**ES CHEFS jouent gros, en ce moment, à trois cents mètres au-dessus de la Seine. La société d'exploitation de la tour Eiffel renouvelle à la fin de l'année la concession de l'ensemble des restaurants de la Tour. A la clé : un marché de plusieurs millions d'euros, une clientèle potentielle de 6,5 millions de visiteurs et une visibilité mondiale sur le plus célèbre des monuments de Paris.

La société de la tour Eiffel (dété-

nue à 60 % par la Ville de Paris) rendra sa décision d'ici à la fin du mois. Le nouveau concessionnaire (ou l'actuel, s'il est reconduit) prendra ses fonctions pour neuf ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Depuis 1983, c'est le groupe français Elior qui tient le marché de tout ce qui se mange sur la Tour, du sandwich au champagne millésimé : un restaurant étoilé au deuxième étage (le Jules Verne), une brasserie chic au premier (Altitude 95) et, enfin, trois buf-

fets au rez-de-chaussée et aux deux premiers étages. Déjà présent dans les principaux sites touristiques parisiens, Elior est candidat à sa propre succession. Et il n'a pas vraiment l'intention de céder la place.

## Ducasse et la Sodexho

Parmi les autres candidats, qui frappent déjà aux piliers de la dame de fer, Alain Ducasse (Plaza Athénée, Chez Benoît et Au Lyonnais, Spoon Food And Wine, le Relais du Parc)

serait en bonne place. Pour ravir la Tour à ses concurrents, le chef étoilé se serait même associé à la Sodexho, numéro un mondial de la restauration. Chez l'industriel, on ne commente pas l'information. Ni chez Ducasse d'ailleurs.

Alain Reix, chef du Jules Verne (1 étoile) ou Alain Ducasse (3 étoiles au Plaza Athénée)... la tour Eiffel a en tout cas, le choix des étoiles.

NICOLAS FERTIN